

DEPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE VALSERHONE
COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2022/153

**AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER
UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
AU TITRE DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT**

Le Maire de Valsershône,

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, déposée le 08 juillet 2022 en application de l'article L.122-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, enregistrée sous le n° AT00103322B0021 sollicitée par la SCI SPOOK (Monsieur DROST Adriaan Jan), pour la réhabilitation d'un établissement de vente en gros en un magasin de vente au détail sis 580 rue Louis Blériot - Chatillon en Michaille - 01200 VALSERHONE.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant l'avis favorable de la Sous-commission Départementale de Sécurité Incendie et de panique dans les établissements recevant du public réunie le 30 août 2022,

Considérant l'avis favorable de la Sous-commission Départementale pour l'Accessibilité des personnes handicapées réunie le 06 septembre 2022,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation est accordée.

Article 2 : Les prescriptions émises par la Sous-commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique et par la Sous-commission Départementale pour l'Accessibilité des personnes handicapées mentionnées dans leurs avis susvisés seront strictement respectées

Article 3 : Le demandeur peut contester la légalité de cette décision dans les deux (02) mois qui suivent la date de réception du présent Arrêté. A cet effet, il peut saisir le Tribunal Administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Article 4 : Ampliation de la présente décision est transmise au service Départemental d'incendie et de secours et à la Direction Départementale des Territoires pour information.

Fait à Valsershône, le 28 septembre 2022



Pour Le Maire,
Le Maire déléguée à l'urbanisme ;
Francoise DUCRET

Mis en ligne le 05.10.2022